Image not found or type unknown

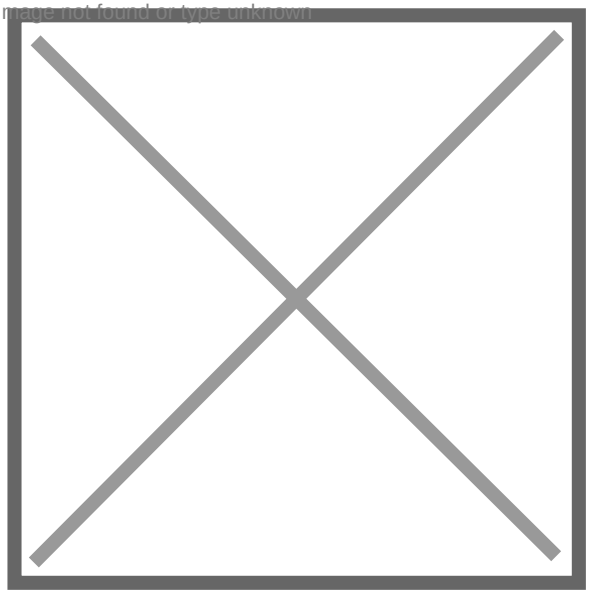

Non réajustement du contrat de travail après un changement poste

Par **Victor37**, le **06/08/2012** à **10:51**

Bonjour,

Je suis cadre (Cl.II /coef.135 - Convention Metal.) dans un société de Service à Nantes, et suite a un changement de poste (Annonce officiel le Nov.2011 -WFS TPM-M&P Manager Europe) je n'ai toujours pas d'avenant signé à mon contrat de travail, ni même d'accord écrit...
Malgrès mes succéssives relances, je n'ai que des promesses verbales.
Après 9 mois d'efforts pour démontrer que je méritais cette promotion, sans aucun retour négatif sur la qualité de mon travail, je ne me sent plus près à continuer gratuitement...
Quel sont mes recours légaux pour forcer mon entreprise à régulariser la situation ?
Ais-je le droit de reprendre mes anciennes functions et arrêter ma participation dans celle lié à mes nouvelles fonctions ?

D'avance merci de votre aide.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés